

**RAPPORT N° 03/5-05
au Conseil Municipal**

OBJET

**PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN
PROGRAMME COMPLEMENTAIRE D' ACTIONS 2003 SUR LES ESPACES PUBLICS**

La Municipalité a retenu cinq objectifs prioritaires pour la revitalisation du Centre-Ville de Saint-Denis, au travers de son Programme de Renouvellement Urbain :

- . Ville solidaire,
- . Ville active,
- . Ville conviviale,
- . Ville de qualité,
- . Ville de patrimoine.

Ces objectifs se concrétisent à travers trois types d'intervention :

- . des dispositifs d'encadrement et d'incitation (OPAH, FISAC, ZPPAUP, Charte des Couleurs...);
- . des aménagements d'îlots (Rieul, Monthyon, Grand Marché, Océan, Saint Jacques, ancienne Gare...);
- . des actions sur les espaces publics et les équipements (voiries, placettes, squares, marchés...).

En ce qui concerne les actions visant à l'embellissement des espaces publics, à la mise en valeur du patrimoine et à l'amélioration du confort des usagers, le programme restant à lancer au titre de la période 2001/ 2003 du PRU comprend :

- . les études du «Plan Lumière»,
- . l'opération «placettes, fontaines et objets d'art»,
- . l'opération «aménagement du Square Jeanne d'Arc»,
- . l'opération «réaménagement du Square Montreuil».

Ces nouvelles opérations viennent en complément d'opérations sur lesquelles vous vous êtes prononcés antérieurement ou par Délibérations séparées : rénovation des Rues des Sables et Moulin-à-Vent, programme 2003 de réfection de trottoirs, études de maîtrise d'œuvre de la rénovation de l'axe Victoire/ Paris.

Elles sont au stade d'avancement suivant :

- . Plan lumière : le choix d'un «concepteur lumière» est en cours ;
- . opération «placettes, fontaines et objets d'art» : un marché de maîtrise d'œuvre va être conclu avec un bureau d'études pour un montant TTC de 70 076,25 euros ;
- . opération «aménagement du Square Jeanne d'Arc» : un marché de maîtrise d'œuvre est passé avec un bureau d'études pour un montant TTC de 40 199,34 euros ;
- . opération «aménagement du Square Montreuil» : un marché de maîtrise d'œuvre est passé avec un bureau d'études pour un montant TTC de 16 492 euros.

Ces opérations sont susceptibles d'être co-financées au titre du programme Régional de Revitalisation des Centres-Villes, mesure B3-01, à hauteur de 70 %.

RAPPORT N° 03/5-05

Le montage financier prévisionnel est le suivant :

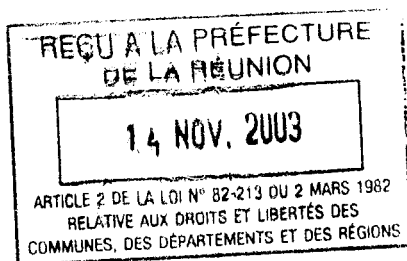
Opérations	Montant HT	Subvention 70 %			Commune			Montant TTC
		Union Européenne 60 %	Etat ou Région 10 %	Total	HT	TVA	Total	
Plan Lumière	64 516	38 710	6 452	45 161	19 355	5 484	24 839	70 000
Placettes, etc...	664 516	398 710	66 452	465 161	199 355	56 484	255 839	721 000
Square Jeanne d'Arc	460 829	276 498	46 083	322 581	138 249	39 171	177 419	500 000
Square Montreuil	165 899	99 539	16 590	116 129	49 770	14 101	63 871	180 000
Total	1 355 760	813 456	135 576	949 032	406 728	115 240	521 968	1 471 000

Je vous demande donc :

- d'approuver le programme d'actions 2003 ci-dessus exposé concernant l'embellissement et l'amélioration d'espaces publics du Centre Ville ;
- d'autoriser mon Délégué ou moi-même à solliciter l'obtention auprès des différents co-financeurs du montant des aides publiques de 949 032 euros correspondant au montage financier prévisionnel ci-dessus ;
- de valider la participation de la Commune prévue au plan de financement, à hauteur du montant de 521 968 euros TTC correspondant au montant HT de 406 728 euros soit 30 % des dépenses éligibles.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 03/5-05
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 7 novembre 2003

OBJET

**PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN
PROGRAMME COMPLEMENTAIRE D' ACTIONS 2003 SUR LES ESPACES PUBLICS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/5-05 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre FOURTOY, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le programme d'actions restant à engager sur 2003 pour l'embellissement et l'amélioration d'espaces publics du Centre-Ville :

- études du «Plan Lumière»,
- opération «placettes, fontaines et objets d'art»,
- opération «aménagement du Square Jeanne d'Arc»,
- opération «réaménagement du Square Montreuil».

ARTICLE 2

Autorise le Maire ou son Délégué à solliciter auprès des différents co-financeurs l'octroi des aides publiques au titre de la mesure B3-01 du Programme Régional de Revitalisation des Centres-Villes, pour un montant total de 949 032 euros.

ARTICLE 3

Valide la participation communale au programme à hauteur de 521 968 euros TTC correspondant au montant de 406 728 euros HT soit 30 % des dépenses éligibles.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 10 NOV. 2003

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**

